



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, légalement convoqué le vendredi 1^{er} octobre 2021, s'est réuni en présentiel, Site GAÏA – salle Ulysse à Aubergenville (78410), sous la présidence de Raphaël COGNET, Président.

Etaient présents en présentiel (18) :

- | | | |
|-------------------------|----------------------------|----------------------|
| - Raphaël COGNET | - Fabienne DEVEZE | - Stéphan CHAMPAGNE |
| - Cécile ZAMMIT-POPESCU | - François GARY | - Maryse DI BERNARDO |
| - Franck FONTAINE | - Annette PEULVAST-BERGEAL | - Catherine ARENOU |
| - Jean-Luc GRIS | - Gilles LECOLE | - Jean-Marie RIPART |
| - Suzanne JAUNET | - Pascal POYER | - Dominique TURPIN |
| - Laurent BROSSE | - Evelyne PLACET | - Yann PERRON |

Formant la majorité des membres en exercice (**18** présents / 24 membres du Bureau communautaire).

Absent(s) représenté(s) (03) :

- Karl OLIVE (pouvoir à Raphaël COGNET)
- Pierre-Yves DUMOULIN (pouvoir à Cécile ZAMMIT-POPESCU)
- Eddie AIT (pouvoir à Franck FONTAINE)

Absent(s) excusé(s) non représenté(s) (03) :

- Pierre BEDIER
- Michel LÉBOUC
- Eric ROULOT

Secrétaire de séance : Cécile ZAMMIT-POPESCU

Nombre de votants : 21

La séance est ouverte à 18 h 06.

I. Approbation des procès-verbaux du Bureau communautaire du 16 septembre 2021 : adopté à l'unanimité.

II. Délibérations :

N°	TITRE	DETAIL DES VOTES
BC_2021-10-07_01	<p>CONVENTION RELATIVE AU « FONDS RESILIENCE ILE-DE-FRANCE ET COLLECTIVITES » AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE</p> <p><u>Rapporteur : Fabienne DEVEZE</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE la conversion des avances remboursables en subvention, et renonce au remboursement de sa participation globale à hauteur de 1 003 200 € (un-million-trois-mille-deux-cents euros) prévues dans le cadre du « fonds résilience Ile-de-France & Collectivités ».</p> <p>ARTICLE 2 : APPROUVE le projet d'avenant n° 2 à la convention du 25 juin 2020 entre la Communauté urbaine et InitiActive Ile-de-France, opérateur en charge de la gestion du fonds, arrêtant les modalités du renoncement visé à l'article 1 (annexe).</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer l'avenant visé à l'article 2 ainsi que tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal 2021 comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 1 003 200 € (un-million-trois-mille-deux-cents euros) en dépenses d'investissement, au chapitre 041, article 20423, fonction 01 ;➤ 1 003 200 € (un-million-trois-mille-deux-cents euros) en recettes d'investissement, au chapitre 041, article 274, fonction 01.	Adoptée à l'unanimité (21 votants)
BC_2021-10-07_02	<p>PARCELLE SITUEE DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC MANTES UNIVERSITE : MODIFICATION ET CESSION A L'EPAMSA</p> <p><u>Rapporteur : Fabienne DEVEZE</u></p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : ANNULE la délibération du Bureau communautaire n° BC_2021-02-04_02 du 4 février 2021 portant sur la cession de l'emprise foncière de 13 965 m² à détacher de la parcelle cadastrée section C n° 687, sise lieu-dit « Les Jauvesses » à Buchelay au profit de l'EPAMSA.</p> <p>ARTICLE 2 : APPROUVE la cession à l'EPAMSA d'une parcelle d'une superficie d'environ 8 773 m² issue de la division de la</p>	Adoptée à l'unanimité (21 votants)

	<p>parcelle cadastrée section C n° 687, sise lieu-dit « Les Jauvesses » à Buchelay.</p> <p>ARTICLE 3 : DIT que cette cession est consentie au prix de 40 € / m² (quarante euros par mètre carré) soit un prix total d'environ 350 920 € HT (trois-cent-cinquante-mille-neuf-cent-vingt euros hors taxe) et hors frais, TVA en sus le cas échéant, conformément au taux en vigueur et selon le régime applicable au jour de la réitération par acte authentique.</p> <p>ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à signer tous les actes, pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.</p> <p>ARTICLE 5 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal, pour un montant de 350 920 € HT (trois-cent-cinquante-mille-neuf-cent-vingt euros hors taxe) au chapitre 024, article 024, fonction 90.</p>	
<p>BC_2021-10-07_03</p>	<p>APPROBATION DU PROGRAMME POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE MAURICE BERTEAUX, PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC, AINSI QUE DANS LES RUES ADJACENTES A CONFLANS-SAINTE-HONORINE</p> <p>Rapporteur : Gilles LECOLE</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement sur le domaine public de la rue Maurice Berteaux, de la place du Général Leclerc ainsi que des rues adjacentes et de la mise en conformité assainissement en domaine privé.</p> <p>ARTICLE 2 : DIT que la Communauté urbaine peut lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ces études et travaux.</p> <p>ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des travaux à réaliser sur le domaine public et de mise en conformité assainissement dans le domaine privé.</p> <p>ARTICLE 4 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget annexe assainissement 2022 pour un montant de 126 631 € (cent-vingt-six-mille-six-cent-trente-et-un euros) au chapitre 20, article 2031 et 39 000 € (trente-neuf-mille euros) au chapitre 458123, article 458123. Les dépenses ultérieures seront inscrites au budget annexe assainissement 2023 au chapitre 23, article 2315.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (21 votants)</p>
<p>BC_2021-10-07_04</p>	<p>VÉHICULES DE SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE : RÉGLEMENT D'UTILISATION</p> <p>Rapporteur : Karl OLIVE</p> <p>Le Bureau communautaire :</p> <p>ARTICLE UNIQUE : ADOPTE le règlement d'utilisation des véhicules de service de la Communauté urbaine joint à la présente délibération.</p>	<p>Adoptée à l'unanimité (21 votants)</p>

La fin de la séance est prononcée à 18 h 24

Aubergenville, le 11/10/2021

Le Président,

Raphaël COGNET

Compte-rendu affiché le 13/10/2021